



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

RÈGLEMENT NUMÉRO 247-2024 AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 132 DE L'EX-MUNICIPALITÉ DE WRIGHT DE LA VILLE DE GRACEFIELD POUR PERMETTRE LA CLASSE HABITATION (h1) UNIFAMILIALE ISOLÉE DANS LA ZONE F 154

Attendu que la Ville de Gracefield, par les pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1),) aux articles 119 à 122, 123 et 134 peut procéder à des modifications de son règlement de zonage contenant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

Attendu que la présente demande a pour but de créer les habitations unifamiliales isolées dans la zone F 154, soit sur la zone en entier ;

Attendu que le conseil juge opportun et d'intérêt public de modifier le règlement de zonage 132 de l'ex-municipalité de Wright afin d'ajouter la classe « habitation » (h1) unifamiliale isolée dans la zone F 154 ;

Attendu que madame la conseillère Mélanie Lefebvre a donné un avis de motion et a déposé le premier projet de règlement 247-2024, lors de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2024 ;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juillet 2024 ;

Attendu que le second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2024 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le règlement numéro 247-2024 soit adopté et qu'il soit décrété et statué pour ledit règlement ce qui suit :

Article 1

Le règlement de zonage de l'ex-municipalité de Wright 132 est modifié par l'ajout de la classe « habitation » (h1) unifamiliale isolée dans la zone F 154.

Article 2

Le plan de zonage du règlement de zonage 132 de l'ex-municipalité de Wright est modifié, de façon à ajouter la classe « habitation » h1 dans la zone F 154, tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Mathieu Caron
Maire

Julie Thérien
Directrice générale adjointe et greffière

Avis de motion :	8 juillet 2024
Dépôt du premier projet de règlement :	8 juillet 2024
Adoption du premier projet de règlement :	8 juillet 2024
Transmission du premier projet à la MRCVG :	12 juillet 2024
Avis de consultation publique :	24 juillet 2024
Consultation publique :	12 août 2024
Second projet de règlement adopté :	9 septembre 2024
Transmission du second projet à la MRCVG :	10 septembre 2024
Avis de participation à un référendum :	10 septembre 2024
Règlement adopté le :	30 septembre 2024
Transmission à la MRCVG :	3 octobre 2024
Certificat de conformité de la MRCVG :	28 octobre 2024
Règlement en vigueur le :	28 octobre 2024
Publié le :	28 octobre 2024

ANNEXE A

